



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Procès-Verbal de la réunion du 15 février 2022** **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. HAURY, Mme GOMEZ, M. VALEYRE
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme VINSON, M. COSENTINO (à partir du point 06), M. MOLLE,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme TARERAT
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
Commune de PONT SALOMON :	M. DURIEUX, M. MARCEAU,
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme SANDRON,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etaient excusées représentées :

Mme JOLIVET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. ARNAUD : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme TEYSSIER
Mme PRADIER : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à M. MOLLE
M. RIVET : Commune de Saint Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à Mme VILLEVIEILLE
Mme ADJERIOU : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. DURIEUX

Était excusé :

M. COSENTINO : Commune de Saint Just Malmont (jusqu'au point 5)

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance et espère retrouver rapidement une configuration de salle un peu plus normale et conviviale, tout comme pour les réunions du bureau qui se tenaient dans la petite salle, ce qui facilite les échanges.

Il est procédé à la nomination de Monsieur François MARCEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 23 conseillers communautaires présents,
- 6 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme JOLIVET à M. VIAL, M. ARNAUD à Mme TEYSSIER, Mme JANISSET à M. VALEYRE, Mme PRADIER à M. MOLLE, M. RIVET à Mme VILLEVIEILLE, Mme ADJERIOU à M. DURIEUX),
- 1 conseiller communautaire excusé en retard (M. COSENTINO)

Monsieur le Président attire l'attention sur l'absence de Madame MANCINI qui a donné sa démission du conseil municipal de Saint Didier en Velay. Il précise que le courrier du maire de Saint Didier en Velay nous en informant, est arrivé ce jour, et cette démission a été acceptée par Madame la Sous-Préfète. De ce fait, Madame MANCINI a été convoquée mais ne pourra pas siéger ce soir, il précise donc que l'assemblée comptera 30 membres ce soir au lieu de 31. Il ajoute que Madame MANCINI n'a pas pu être remplacée dans les temps pour le conseil de ce soir.

Monsieur DURIEUX précise que Madame ADJERIOU a envoyé un mail pour donner pouvoir ce soir.

Monsieur le Président demande à l'assistante de direction d'aller vérifier.

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20211202_P_154 à 20220131_P_018 et des décisions des bureaux des 7 et 14 décembre 2021, des 4,18 janvier et 1^{er} février 2022 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il souhaite apporter un petit correctif à deux décisions du président n°20211223_P_159 et n°20220104_P_001 qui ne concernent pas des missions de maîtrise d'œuvre mais des marchés de travaux.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Protection sociale
complémentaire : Débat sur les enjeux et les
garanties à accorder aux agents

Monsieur le Président fait remarquer que dans toutes les collectivités, le sujet de la protection sociale des agents doit être abordé. Il explique que la mise en place de contrats de santé et de prévoyance dans les collectivités va devenir obligatoire. Il précise que la prévoyance qui concerne la prise en charge du traitement des agents en cas d'arrêts maladie entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025

et que la complémentaire santé ou mutuelle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Comme précisé dans le rapport, il rappelle que Loire Semène cotise déjà pour un contrat de prévoyance au-delà de ses obligations à hauteur de 13 € par agent et par mois au lieu de 5,40 €. Il indique que cela fonctionne par le biais d'un contrat avec le Centre De Gestion. Il signale que ce dernier va proposer un contrat groupé Santé et Prévoyance, afin de disposer de meilleures conditions, et que ledit contrat pourrait entrer en vigueur en janvier 2023 ou janvier 2024. Il rappelle qu'il convient de débattre sur un certain nombre de choses, notamment le niveau de garantie, le niveau de participation de la collectivité, et le calendrier de mise en œuvre. Il rappelle que ce sujet sera évoqué lors des instances paritaires. Il demande au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la communication.

Monsieur le Président indique avoir bien reçu le pouvoir de Madame ADJERIOU donné à Monsieur DURIEUX. Il demande si l'assemblée est d'accord pour le prendre en compte.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant la Protection Sociale Complémentaire, et propose d'acter le fait d'avoir pris connaissance du sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise
à jour

Monsieur le Président présente la mise à jour du tableau des effectifs, notamment dans le cadre du recrutement de la nouvelle responsable RH/Finances. Il explique qu'il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, et de supprimer au 21 mars l'ancien poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Il propose également d'acter la transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle en assistant socio-éducatif, ainsi que changer la fonction de cette mission pour passer d'un poste de coordinatrice en responsable EVS. Il précise que suite au départ de l'agent de classe exceptionnelle, il y a un poste de responsable EVS à pourvoir sur Saint Just Malmont, et un agent en retour de disponibilité a ce grade. Il ajoute que cela permet d'adapter les choses pour lui proposer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Mises à jour heures
supplémentaires

A la demande de Madame la Trésorière, Monsieur le Président explique que suite à la délibération du 06 juillet concernant les heures supplémentaires, il convient de préciser que « toutes les missions » des différents cadres d'emploi sont éligibles au paiement d'heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des conditions de paiement d'heures supplémentaires.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Modalités d'application
Compte Epargne Temps - CET

Monsieur le Président aborde le sujet du Compte Epargne Temps qui a fait l'objet de discussion en CTP. Il rappelle que la collectivité permet aux agents de cumuler des jours de congés ou de RTT sur un Compte Epargne Temps dans la limite de 60 jours. Il fait remarquer que Loire Semène assiste à ses premiers départs en retraite, et comme toute collectivité à des mutations. Concernant ces dernières, il explique que la collectivité de départ est obligée de payer les jours de CET à la collectivité d'arrivée. Il propose donc au conseil communautaire, qu'à la demande de l'agent pour les départs en retraite, ce dernier puisse bénéficier du paiement de 50% de ses jours de CET, de même en cas de mutation, au lieu de payer les jours de CET à la collectivité d'arrivée, cela permettra de les payer à l'agent. Il ajoute que le cas des mutations est une proposition de rajout des délégués du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités d'application du compte épargne temps au sein de Loire Semène.

Finances - Mutualisation :
Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Président passe au Débat d'Orientations Budgétaires, préparé avec rigueur par le Vice-Président en charge de la Commission Finances-Mutualisation et la Responsable du service RH/Finances. Il évoque la dernière commission Finances, très intéressante et très riche et tient à souligner la qualité des interventions. Avant de laisser la parole à Monsieur SALGADO, il souhaite faire une brève introduction. Afin de préparer ce Débat d'Orientations Budgétaires, il explique que les fondamentaux mis en œuvre dans le cadre de la stratégie financière de ces dernières années doivent demeurer mais s'adapter à l'environnement qu'il soit économique ou environnemental. Par le passé, il note qu'il a été conservé un niveau très élevé en ce qui concerne les investissements car des décisions courageuses ont été prises concernant le fonctionnement. Il rappelle la fermeture des Espaces Jeunes Communautaires, et le souhait de réaliser des économies substantielles en proposant une solution plus adaptée et moins coûteuse. Il pense avoir également réussi la mission au niveau budgétaire, en donnant du sens à l'action intercommunale comme par exemple par la prise de compétence Eau et Assainissement. Il ajoute que donner du sens à notre action passe aussi par la conduite d'une politique d'offre de services qualitatifs, en l'étendant de manière équitable comme par exemple la lecture publique. Il estime qu'il convient de garder ce cap, en s'adaptant au contexte environnemental et économique qui est différent. Pour cela, il explique qu'il faudra prendre des décisions courageuses collectivement car la Capacité d'Autofinancement Nette est négative. Il fait constater qu'il n'y a pas péril en la demeure car précédemment, il a été cumulé un excédent de fonctionnement conséquent qui devrait permettre de financer les investissements, mais les courbes vont se croiser dangereusement. Il explique qu'il va falloir prendre des décisions sur le cycle de fonctionnement pour pouvoir continuer de mener des politiques ambitieuses. Au cours des commissions Développement et RH-Finances, il indique qu'un débat très intéressant s'est ouvert concernant les recettes, en particulier sur une plus juste répartition de la Taxe d'Aménagement lorsque la Communauté de Communes porte des investissements. Il prend pour exemple l'aménagement de zones d'activités : lorsque Loire Semène finance tous les équipements, les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière qui remplace la taxe d'habitation. Il précise que la taxe d'aménagement est perçue en une seule fois par les communes, il y a donc lieu de se poser la question de voir comment se répartir cette taxe, la Communauté de Communes ne touchant que la CFE et la CVAE en retour. Il indique qu'il est possible d'agir sur les dépenses tout en continuant à investir car c'est très important pour rester attractif au niveau démographique notamment. Il estime qu'investir sur des zones d'activités ou sur le tourisme c'est

préparer les recettes de demain. Il souligne qu'il convient de relever des défis très contradictoires, qui poussent à investir pour créer des recettes, mais qui poussent aussi à être précautionneux par rapport à l'environnement, il prend pour exemple la ZA de Bramard. Il pense également qu'il faut donner du sens au pouvoir de décision, car Loire Semène est une Communauté de Communes à taille humaine où les décisions sont collectivement partagées et permet de garder notre avenir entre nos mains.

Arrivée de Monsieur COSENTINO.

Monsieur le Président ajoute que l'enjeu du Débat d'Orientations Budgétaires est de conserver un équilibre entre des investissements conséquents, des recettes qu'il convient d'optimiser tout en faisant des économies sur nos dépenses.

Monsieur SALGADO annonce la prochaine commission Finances le 15 mars prochain. Il explique que 2022 est une année charnière pour les communautés de communes ainsi que pour les communes. Il fait remarquer que Loire Semène a mis tout en œuvre pour aider les entreprises face à la crise de covid en 2021, tout comme pour mener toutes les études possibles pour nos projets à venir. Il attire l'attention sur le fait d'être vigilant quant au fonctionnement, et que l'investissement doit correspondre au Plan de Mandat. Il évoque la loi de Finances, et fait remarquer qu'en cette année d'élection présidentielle, il n'y a pas de gros changements quant aux dotations de l'Etat. Il souligne que le Coefficient d'Intégration Fiscal est stable, car il dépend de l'impôt que réclame la Communauté de Communes et son nombre de compétences. Il indique que ce qui est prévu dans le Budget Prévisionnel ressemble aux années précédentes. Il pense que le plus gros débat pourrait être autour de la fiscalité, car la dernière loi de Finances impose de travailler de façon collégiale entre les communes et la Communauté de Communes sur la Taxe d'Aménagement. Il signale que le sujet a été débattu lors de la commission finances, et qu'au vue des compétences de Loire Semène, la réflexion porterait sur les zones économiques. Il fait toutefois remarquer que le territoire est composé de 7 communes, toutes différentes, et qu'il faudra peut-être prévoir de travailler au cas par cas. Sur l'année 2022, il ajoute qu'il est prévu de continuer à soutenir l'investissement local des entreprises, et aussi d'être au fait de tous les contrats de relance proposés par l'Etat. Par rapport à la section de fonctionnement, il ajoute qu'il va falloir commencer à être vigilant car le « matelas » s'amenuise. Dans les chiffres donnés, il indique que la Capacité d'Autofinancement diminue, l'emprunt contracté permet de stopper ce phénomène pour l'instant, mais à terme il conviendra de retrouver de la respiration car il fait constater que le ratio de désendettement est critique, il va donc falloir financer au maximum les projets du territoire. Il rappelle que sur les budgets annexes d'Eau et d'Assainissement, il a été décidé de partir sur un prix unique, qui permettra de subvenir aux investissements. Il annonce qu'un prochain débat devra se tenir sur la TEOM puisque le SICTOM Velay Pilat va prochainement solliciter la collectivité pour une importante contribution, ce qui influera sur le budget ou la facturation des usagers. Il fait remarquer que le budget reste aux environs des 9 millions d'euros, composé entre autres de la fiscalité des entreprises. Au niveau des ménages, des dotations de l'Etat, il fait constater qu'il n'y a pas de gros changement. Il laisse la parole au Vice-Président concerné pour chaque action 2022.

Par rapport à la TEOM, Monsieur le Président explique que plusieurs réunions se sont tenues, dont deux avec les Présidents et DGS des Communautés de Communes qui composent le SICTOM Velay-Pilat. Il explique que chaque année le SICTOM Velay-Pilat organise une rencontre afin d'évoquer cette contribution, car il demande une contribution aux collectivités qui prélèvent ensuite la TEOM. Il a été décidé, depuis quelques années, de prélever la même contribution par habitant à hauteur de 73 €. Il indique que la dernière augmentation datant de 2019 n'a pas été suffisante, celle-ci avait donné lieu à une prise en charge de la moitié par le budget de la CCLS, soit au niveau de Loire Semène 150 000 € sur les 300 000 € qui étaient demandés en plus, les 150 000 € restants étant amortis par le budget de Loire Semène. Les bases étant dynamiques, il explique que cela a permis au fil des ans de ne pas toucher le taux de TEOM, et en 2021 ce déficit est de 70 000 €. Il ajoute qu'au vu de l'évolution des bases, il restera un déficit de 30 000 € environ. Il annonce que le résultat du SICTOM pour 2021 est de - 370 000 €. Il indique qu'en 2019 il y avait un excédent de fonctionnement au SICTOM Velay Pilat, assez important de l'ordre d'un million d'euros qui va

terminer aujourd'hui à un montant de 245 000 € environ. Pour fin 2022, il annonce un déficit estimé à 870 000 €. Il précise que ce montant s'explique par une hausse de tous les tarifs, notamment celui du traitement des ordures ménagères, estimé à plus de 900 000 €, qui avec la réactualisation des prix et les impayés de l'année dernière devrait subir une hausse de 60 000 €. Il explique que c'est identique au niveau du tri sélectif, dont le marché connaît une forte augmentation. Il rappelle également que le prix des carburants explosent. Il ajoute que la réglementation stricte est également à respecter au niveau du Centre d'Enfouissement Technique de Saint Just Malmont. Il précise qu'il ne va pas être demandé une contribution de 870 000 € aux communautés de communes, mais de 770 000 € après deux auditions de 3 heures, dont 430 000 € pour Loire Semène. Il explique que le SICTOM Velay Pilat est en contentieux avec l'URSSAF auprès de laquelle il a été démontré un trop payé, ce qui peut permettre une régularisation sur 6 ans estimé à 100 000 € par an environ de trop perçu. Il ajoute qu'il a été décidé d'ajouter ces 100 000 € en recette au BP 2022. Il signale qu'il conviendra donc de recalculer le taux de TEOM. Il explique avoir fait calculer de manière aléatoire l'impact d'une telle hausse sur quelques exemples :

- un appartement à La Séauve sur Semène : + 27 € annuels
- une maison en lotissement à Aurec sur Loire : + 55 € annuels,
- une ferme réhabilitée à Saint Romain Lachalm : + 45 € annuels
- une maison en lotissement à Saint Just Malmont : + 45 € annuels,

Il rappelle que la TEOM est calculée sur une assiette foncière. Il précise qu'en parallèle une étude d'optimisation est en cours dans le but de maîtriser les coûts pour savoir où mettre le curseur pour conserver un service qualitatif. Il est également souhaité de fortement intervenir sur le compostage, les matières fermentescibles représentant environ 30%. Il précise qu'on va se rapprocher des coûts des Marches du Velay-Rochebaron, estimés à 95 € par habitant, sans comparer les taux de TEOM avec des valeurs locatives différentes. Il évoque également d'autres recettes comme CITEO, pour la reprise matière, mais l'essentiel des recettes sont les contributions des communautés de communes. Il ajoute qu'il avait été décidé de collecter au moins cher possible, et il estime que ce gain est déjà dans la poche du contribuable. Il tient à féliciter les élus du SICTOM, très actifs et impliqués.

Monsieur le Président poursuit avec les orientations 2022 en matière de développement économique :

- La finalisation de l'étude foncière et économique en lien avec les communes pour leur PLU,
- La poursuite des aides économiques pour favoriser l'installation et le développement des entreprises, aides en lien avec les partenaires LEADER, Région, Département et les dispositifs proposés,
- L'animation de proximité sous forme de guichet unique pour les entreprises qui est le rôle du service Développement et est une satisfaction,
- L'ouverture du Pôle Economique et d'Usages Numériques sur la commune d'Aurec sur Loire, pour ainsi travailler sur une solution optimale en terme d'efficacité et d'économie pour gérer ce fonctionnement.

Madame GINET intervient concernant les actions menées dans le cadre des différentes contributions, notamment le SPPEH, conduit par le Département. Elle signale que 71 % du parc de logement a été construit avant les lois énergétiques. Elle évoque ensuite la contribution dans le cadre du Label « Petites Villes de Demain » et l'étude de revitalisation des centre-bourgs qui avancent. Elle ajoute une contribution au développement de mobilités alternatives avec des actions mises en place par le PETR telles que Mobi'Pouce, et en lien direct avec la contribution au PCAET qui était une obligation réglementaire. Ensuite, tel que l'a exposé Monsieur le Président, la hausse de la contribution en vue de pérenniser le service de traitement et de collecte des déchets.

S'agissant du développement touristique, Monsieur VIAL explique que le travail de mise en valeur des espaces Trail, VTT et chemins de randonnée va être poursuivi. Il poursuit avec le travail au sein de la destination Gorges de la Loire avec nos voisins de la Loire et des Marches du Velay-Rochebaron, pour la création d'un site internet commun. Il souligne également le passage du Tour de France qui va permettre de valoriser une bonne partie des communes du territoire. Il ajoute l'accompagnement d'un porteur de projet sur la commune de La Séauve sur Semène sur le

développement d'un projet vélorail de Lichemialle à La Séauve sur Semène. Il termine avec l'étude interdépartementale de préfaisabilité de la voie verte, avec l'engagement de Loire Semène pour suivre cette étude. Il rajoute également le chantier en cours à La Séauve sur Semène, celui du Sambalou à Saint Just Malmont, l'étude et les premières phases de Pont Salomon ainsi que celle de Saint Didier en Velay dont la consultation se finalise.

Monsieur DURIEUX enchaine avec les Voiries, Bâtiments et le SIG. Il explique que le technicien en charge va alimenter et animer ce WebSIG sur le territoire. Il poursuit avec la mise en œuvre de l'étude énergétique des bâtiments communautaires pour programmer les investissements en la matière, et suite aux résultats, il sera possible de programmer des investissements qui permettront d'effectuer des économies d'énergie. Il ajoute la poursuite de la politique pluriannuelle d'investissement sur les voiries communautaires en préparant les chantiers de La Séauve sur Semène et Saint Just Malmont. Il termine avec la gestion et l'entretien du patrimoine bâti, des voiries et réseaux communautaires.

En ce qui concerne le Cycle de l'Eau, Monsieur BOMPUIS explique que la compétence GEMAPI va être mise en œuvre au travers de l'EPAGE Loire-Lignon dont le Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves signé pour 3 ans est renouvelable pour 3 années supplémentaires, ainsi qu'une étude inondations et une étude sur les talwegs. Il souligne le partenariat avec Saint-Etienne Métropole pour le bassin versant de l'Ondaine pour l'aménagement du Sambalou. Il poursuit avec l'exercice des compétences Eau et Assainissement en poursuivant et en évaluant la mutualisation avec les services existants. Il ajoute l'étude de nouvelles modalités de mutualisation tendant vers un fonctionnement unique et clarifié de la gestion du « petit » cycle de l'eau, la finalisation de l'étude d'interconnexion des ressources d'eau potable du territoire et du schéma directeur d'alimentation en Eau Potable. Il rappelle la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, ayant permis d'établir un plan d'investissement sur les cinq prochaines années. Il termine avec la mise en œuvre de la grille de convergence tarifaire Eau-Assainissement adoptée lors du conseil communautaire de décembre 2021 qui permettra de diminuer la contribution du budget général au budget annexe sur les eaux pluviales.

Monsieur MARCON prend la parole pour les orientations Famille-Jeunesse. Il indique la poursuite du guichet unique petite enfance pour répondre au mieux aux demandes de garde des familles du territoire, la reconduction des conventions d'objectifs et de moyens avec les structures associatives financés par des subventions mais des réformes de la CAF vont nous amener à nous adapter. Il poursuit avec l'optimisation des structures communautaires et l'accompagnement des projets privés dans une logique d'équilibre public/privé et dans une logique de répondre aux besoins à chaque coins du territoire comme prévu dans le Plan de Mandat. Il ajoute l'optimisation du déploiement du portail familles qui fera l'objet d'une fiche au niveau du schéma de mutualisation. Il indique la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF, principal partenaire, et le renouvellement des contractualisations qu'il conviendra d'optimiser pour pouvoir là aussi optimiser nos recettes. Il ajoute la mise en réseau et l'accompagnement des Espaces de Vie Sociale du territoire qui sont au nombre de deux, un sur la commune d'Aurec sur Loire et un sur la commune de Saint Just Malmont. Il termine avec la poursuite de la démarche d'accompagnement à la parentalité. Concernant la Prévention de la Délinquance, il explique que cela concerne le travail de l'équipe CISPD avec deux animateurs et bientôt trois autour de projets en lien avec la « citoyenneté » dans une logique « d'aller vers ». Il indique que les animateurs ont pour mission d'aller vers les jeunes afin d'apporter quelquefois des solutions à des jeunes en déserrance et les amener vers des structures encadrées. Il ajoute également la poursuite de la réflexion autour de la mutualisation d'un service de répression des incivilités, et pourquoi pas une police intercommunale, mais cela demande des discussions longues et compliquées. Il précise que cela peut également passer par tout ce qui est réseau de vidéoprotection, financé par la Communauté de Communes, même si les communes ont investi pour étoffer ce réseau.

En l'absence de Monsieur RIVET, Monsieur le Président présente les actions Culture-Patrimoine et notamment la poursuite de l'accompagnement du réseau de lecture publique et de

l'école de musique. Il poursuit avec l'évaluation du projet d'Education aux Arts et à la Culture, afin d'en étudier la reconduction en partenariat avec la DRAC, la Région, le Département et le LEADER, partenariat qu'il juge bénéfique. Il ajoute la poursuite de l'appel à projets culturels pour coconstruire avec les communes, les acteurs culturels et les habitants une saison culturelle, compte tenu de la mise en œuvre difficile de ce projet en 2021 dans une période sanitaire compliquée. Concernant la contractualisation de la politique de lecture publique et la formalisation de la politique documentaire par le biais d'un partenariat avec le Département, il précise que cela pourrait permettre de bénéficier d'aides. Il poursuit avec la réflexion autour du petit patrimoine et sa mise en valeur progressive. Il termine avec l'affirmation d'une politique numérique volontariste par le déploiement de deux conseillers numériques. Il précise que ces derniers ont fini leur formation, et seront prochainement sur les communes. Il indique que les maires ont cartes blanches pour leur donner la meilleure visibilité, et ainsi aller vers les personnes qui subissent la fracture numérique, d'aider un maximum de personne. Il précise qu'ils seront un an et demi sur le terrain.

Monsieur SALGADO intervient concernant la commission Finances-Mutualisation, et notamment le pacte financier. Il estime qu'un groupe de travail serait nécessaire afin d'y travailler. Il ajoute que le gros sujet se portera sur la taxe d'aménagement qu'il conviendra d'écrire de façon commune entre les communes et la Communauté de Communes. Il explique que la mise en œuvre du Schéma de Mutualisation sera suivie par cette commission, mais ce sera aussi le travail de toutes les commissions, le choix de chacune étant à respecter. Concernant les chiffres, il fait remarquer qu'il y a environ 50% de charges afférentes au personnel et qu'il convient que Loire Semène reste vigilante par rapport à son fonctionnement. Il poursuit avec les atténuations de produit, qui correspondent aux attributions de compensation que la collectivité reverse aux communes. Concernant le virement, il précise qu'il est le bienvenu pour équilibrer le fonctionnement et permettre de lancer les projets prévus. Il précise que les autres charges de gestion courantes représentent ce que verse la Communauté de Communes sur ses fonds propres, comme par exemple, la participation au SICTOM Velay Pilat, la contribution SDIS, les subventions aux associations...Il fait remarquer un delta de 2 millions d'€ entre le CA et le BP, correspondant à peu près au « matelas » de Loire Semène. Il poursuit avec l'investissement, et les restes à réaliser sur les opérations engagées qu'il détaille en donnant des chiffres approximatifs pour certains, comme la réhabilitation du Musée de la Faulx pour un estimatif de 300 000 €, le fonds de concours pour la création des tennis couverts de Saint Didier en Velay d'environ 64 000 €, la mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène, la participation à la fin de la réhabilitation du château seigneurial d'Aurec-sur-Loire, le volet touristique et environnemental du Sambalou ainsi que les aménagements des abords de la Semène à Pont Salomon. Il souligne qu'il ne faut pas oublier les opérations récurrentes qu'il liste, les bâtiments, les voiries qui représentent environ 150 000 €, les réserves foncières notamment pour les zones économiques, le SIG, les aides aux entreprises qui vont sûrement être maintenues, et le petit patrimoine décidé par la commission culture. Il poursuit avec des choses ayant été actées, par des contractualisations notamment avec la Région dans le cadre de la démarche Territoire d'Excellence de Pleine Nature avec les divers projets touristiques qu'il liste. Il poursuit avec le lancement des travaux de transformation de la piscine d'Aurec sur Loire qui a pris du retard, compte-tenu du contexte actuel. Il évoque ensuite un contrat avec la mairie d'Aurec sur Loire précisant les compétences de chacun, en vue de la réhabilitation du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture. Il annonce un nouveau périscolaire et un projet conjoint de cantine sur la commune de Saint Ferréol d'Auroure. Il aborde ensuite notre Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves avec l'EPAGE Loire Lignon principalement pour les études et les travaux effectués sur notre territoire. Il cite ensuite le système d'Autopartage sur la commune d'Aurec sur Loire à mettre en place. Sur l'axe économique, il explique qu'il est prévu de poursuivre les aides aux entreprises conjointement avec le LEADER, la Région et le Département. Il souligne ensuite des offres économiques défaillantes, et évoque la finalisation de la zone de Bramard. Concernant cette dernière, il se dit non satisfait des lois gouvernementales qui « emmerdent » les collectivités territoriales, même s'il se dit respectueux de l'environnement, il considère que les choses vont trop loin. Il ajoute la constitution des réserves foncières et immobilières stratégiques pour l'avenir. En termes d'espace économique, il rappelle que le château d'Aurec sur Loire pourra offrir un espace de co-working, un fab lab...Il précise que le tènement rue de la Flachère, bénéficiera de subventions en vue d'une réhabilitation en pépinière

d'entreprises, dont Loire Semène sera propriétaire. Il rappelle l'Eau et l'Assainissement, compétences importantes, et les travaux qui se feront cette année à Saint Didier en Velay, Saint Just Malmont, Aurec sur Loire et Saint Ferréol d'Auroure. Il souligne également des remises en état sur les stations de la Faye et de la Clare. Il poursuit avec l'étude d'interconnexion des stations ainsi que divers travaux suite au schéma directeur d'Assainissement sur chaque commune, investissements qui vont être possible en raison du lissage tarifaire en cours.

A l'issue de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur BOMPUIS est interpellé par le ratio de désendettement qui passe de 6,1 à 11,3 ans, il se dit inquiet. Il admet toutefois que les taux d'emprunt sont bas actuellement.

Monsieur le Président évoque le fait que l'argent reste actuellement peu cher, mais que cela va changer avec les taux d'intérêt qui sont en train de remonter. Il convient que faire des emprunts sur des budgets annexes comme la future pépinière d'entreprises à Aurec sur Loire représente peu de risques car des recettes sont prévues. Il note aussi l'aide pour la démolition et la dépollution de la friche dans le cadre du Plan de Relance. Il ajoute que cela permet d'afficher des recettes, la demande étant connue au niveau artisanal, et donc cet investissement sera amorti assez rapidement. Sur d'autres budgets, notamment les équipements moins rentables, il convient qu'il faut se poser les bonnes questions. Il rappelle que la CAF nette est négative, et que deux solutions sont possibles, l'emprunt ou utiliser notre « bas de laine ». Il estime que l'on revient au départ et qu'il faut retrouver un peu d'air au niveau du cycle de fonctionnement pour permettre d'emprunter de manière raisonnable et raisonnée. Il pense qu'il faut avoir les capacités pour pouvoir rembourser, mais qu'il ne faudra pas emprunter lorsque les taux vont augmenter.

Concernant le SICTOM Velay Pilat, Monsieur MARCON fait remarquer qu'il a été mis 300 000 € supplémentaires en 2019, 150 000 € par le biais de la Communauté de Communes et 150 000 € par le biais des habitants. Il souligne qu'il faut revenir à une hausse cette année, et demande combien de temps cette contribution va nous maintenir à flots et quelle en est l'issue.

Monsieur le Président signale quelques prévisions, notamment la hausse de la TGAP qui était à 27 € et qui est estimée à 65 € la tonne à la fin du mandat. Il souligne des contraintes difficiles à maîtriser au niveau des prestations de services surtout, qui augmentent par rapport à l'inflation. Il lui semble risqué de répondre, mais il souhaite terminer le mandat avec une telle demande car c'est l'objectif recherché. Il demande d'être vigilant quant à la recette de 100 000 € qui a été inscrite au BP du SICTOM. Il indique aussi qu'il sera possible, afin de passer les années suivantes de manière plus sereine, de demander au ministère de transférer une partie de l'excédent d'investissement du SICTOM sur la section de fonctionnement. Il souligne que des amortissements ont été cumulés pendant des années, qui ont alourdi les dépenses de fonctionnement mais qui ont généré beaucoup de recettes en investissement liés au CET, qui sera fermé à termes. Il ajoute que l'idée est de garder bien sûr de l'investissement, mais de transférer une partie de cet excédent sur le fonctionnement.

Monsieur BOMPUIS rappelle que le contrat avec Altriom est assez coûteux. Il demande quelle incidence cela aura sur la TEOM et dans quel délais.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas possible de voir diminuer les coûts. Il informe que quelques collectivités ont renouvelé leurs contrats avec Altriom à 150 € la tonne, alors que nous sommes à 107 € la tonne. Il pense qu'il ne faut pas se faire d'illusion et que nous serons logés à la même enseigne. Il rappelle que lorsqu'on a négocié le contrat pour le traitement des ordures ménagères, deux entités avaient répondu dont SUEZ, il y avait donc de la concurrence. Il indique qu'Altriom était un peu plus coûteux mais plus intéressant au niveau environnemental. Il ajoute que s'il faut reconsulter, il n'y aura plus qu'une seule réponse, celle d'Altriom, car SUEZ, sur le site de Roche la Molière, a maintenant des conditions drastiques de baisse de tonnages enfouis. Il explique essayer de se battre au niveau du grand syndicat de traitement qui va être créé, pour traiter Altriom

comme un prestataire et pas comme un partenaire. Afin d'avoir les meilleurs tarifs, il estime qu'il va falloir faire preuve d'une grande imagination. Il note des dispositifs au niveau des consultations qui permettent d'aller beaucoup plus loin qu'un contrat de prestation, comme par exemple un contrat de concession. Il souligne qu'Altriom a besoin des collectivités pour fonctionner mais nous avons également besoin de notre côté de l'outil Altriom pour trier. Il ajoute que la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay n'est pas enchantée par cette solution mais il existe une possibilité pour récupérer l'investissement privé au bout d'une concession, puis refaire un contrat plus tard, pour gérer et maintenir cet équipement. Pour sa part, c'est la direction qu'il souhaite prendre. Il souhaite que tout soit fait pour essayer de maîtriser les coûts.

Au niveau du Syndicat Départemental, Monsieur MARCON demande quel est le poids du SICTOM.

Au nombre d'habitants, Monsieur le Président répond que c'est 4 représentants sur 21, le poids démographique est donc assez important. Il explique s'être battu également sur les statuts, compte tenu que le SICTOM va se dessaisir d'une partie de ses compétences, pour mettre en place une contribution au tonnage produit. Il estime que tout un tas d'autres facteurs rentrent en ligne de compte, qui vont générer des investissements. Il note donc une grande incertitude quant à la maîtrise de ces coûts à moyens termes.

Monsieur VIAL souhaite revenir à la notion de prêt. Il estime que certaines choses relèvent de l'évidence. Il considère qu'actuellement, lorsqu'on peut emprunter, l'argent est donné compte tenu des taux. Au vu des éléments différentiels d'inflation, il fait constater une augmentation de 3,4 % sur les bases. Il pense qu'il y a une évidence, il faut emprunter, l'argent étant actuellement moins cher qu'il ne le sera prochainement. Il évoque ensuite la notion de prédiction, notamment au niveau du SICTOM qu'il rapproche de tous les corpus de loi qui sortent. De plus, il souligne le mouvement environnemental en cours, qui fera devenir tout le monde plus pauvre demain. Il ajoute que ce qui est en train de se passer avec le SICTOM, sera similaire avec d'autres choses. Il fait remarquer qu'avec tous les textes vertueux imposés, notamment ceux relatifs au zéro artificialisation de sol, tout sera plus coûteux. Il demande de bien voir le parallélisme entre l'environnement et l'humain, et estime qu'actuellement nous ne sommes pas sur un point d'équilibre. Il considère qu'il y a une œuvre pédagogique à faire en tant qu'élus, car les exigences environnementales pourraient plonger les classes moyennes et modestes dans la précarité pour les années à venir. Il donne l'exemple d'un conflit sur l'installation d'un magasin LIDL sur la commune d'Aurec sur Loire, qu'il pourrait analyser par un conflit entre des personnes à l'aise financièrement et d'autres moins à l'aise. Il n'est pas sûr que toute la population puisse avoir accès à tout ce qui est mis en place. Il ne souhaite pas philosopher, mais quand les structures deviennent trop importantes, il n'est pas impossible qu'elles se retournent contre nous à termes.

Monsieur le Président précise que la masse salariale est contrainte au SICTOM Velay Pilat, notamment au niveau des 1607 heures, toutefois, il y a de très bons agents. Il souhaiterait d'ailleurs pouvoir les récompenser un peu plus, surtout dans cette période d'inflation. Il ajoute qu'il convient également de se donner les moyens concernant l'optimisation des tournées, avec des relais sur le terrain. Il explique que suivre ces tournées et en assurer la qualité demandent des moyens. Il précise qu'un recrutement a été prévu au budget mais la gestion de la masse salariale est compliquée. Pour en revenir au Débat d'Orientations Budgétaires, il demande si on peut acter sa tenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Finances - Mutualisation :
Acomptes subventions 2022 aux associations
Famille-Jeunesse et Musica'LS

Monsieur SALGADO explique qu'avant le vote du budget, il convient que les associations du territoire puissent continuer de vivre. Dans le cadre de sa compétence Famille, Enfance, Jeunesse, il rappelle que Loire Semène a des structures en régie directe et des structures associatives, bénéficiant de financements de la CAF. Il propose de leur allouer un acompte de 10 % et reprend les montants de ces acomptes. Il ajoute que conformément à la volonté politique qui a toujours existée, il propose de donner un acompte de 25 % à l'école de musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Finances - Mutualisation :
Schéma de mutualisation

Monsieur le Président explique que l'élaboration du Plan de Mandat, et le travail réalisé en commission a permis de réaliser un projet de schéma de mutualisation. Il rappelle que celui-ci est obligatoire pour les Communautés de Communes. Il indique que le précédent schéma de mutualisation était pléthorique, assez difficile à suivre et à évaluer. Pour ce nouveau schéma, il précise que le souhait était d'être beaucoup plus synthétique et lisible. Il ajoute qu'un schéma de mutualisation est fait pour vivre, être évalué et être conclu. Il fait remarquer que le travail a été fait, par le biais de débats et de discussions, qui ont conduit à la réalisation de fiches. Il explique que Monsieur SALGADO, Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation avait demandé aux autres Vice-Présidents de s'emparer du sujet lors des diverses commissions. Il considère que les fiches qui ont été produites sont assez claires et assez synthétiques et serviront de feuilles de route pour des enjeux majeurs. Il précise que chaque Vice-Président ou conseillère déléguée va présenter sa fiche.

Monsieur MARCON souhaite revenir sur le rapport n°7 et le vote des subventions aux associations. Il demande s'il serait possible à l'avenir de différencier les associations « indispensables » aux familles comme les crèches ou les centres de loisirs, par rapport à l'association Musica'LS, plus de loisirs et ludique. Il précise que cela ne remet en rien en question son vote.

Monsieur le Président indique que cette réflexion fait écho à ce qui s'est dit précédemment, concernant l'amélioration du cycle de fonctionnement en faisant des économies. Techniquement, il indique qu'il n'y a aucun problème sur le fait de faire des délibérations indépendantes. Il ajoute qu'il y aura des réflexions plus longues et plus poussées à avoir pour ce genre de financement. Il précise qu'il y a tout de même des emplois, une école dynamique. Il a constaté également qu'il n'y a pas assez de pratique de groupe. Il souligne qu'il y a énormément de travail par rapport à l'association Musica'LS, mais il est possible de requalifier un certain nombre d'objectifs et préserver un patrimoine. Il ajoute qu'il y a des objectifs à repenser et à calibrer au niveau financier.

Monsieur VALEYRE demande si le vote se fait par fiche, et s'il y aura une présentation dans les communes.

Monsieur le Président répond que le vote du schéma de mutualisation se fait dans sa globalité, et qu'un dialogue s'instaure avec les communes par rapport aux fiches. Il commence par la première fiche : Aménagement foncier et d'immobilier à vocation économique pilotée par la commission Développement Economique. Il rappelle que sa compétence actuelle est la création et l'aménagement de zones d'activités. Il explique que Loire Semène doit étudier toutes les propositions qui s'offrent à

elle, pour proposer du foncier aux différents porteurs de projet, et faire face le mieux possible à cette pénurie. Afin de pouvoir travailler sur des secteurs bien définis et en lien étroit avec les communes, maitresses de leur PLU, il précise qu'une mutualisation est à conduire. Il explique qu'une déclaration de projet est déjà une mutualisation entre la commune et la communauté de communes, mais tout en confiant un rôle très important à la commune. Une fois une zone bien définie, il indique que c'est à la Communauté de Communes de lancer toutes les études possibles pour pouvoir aboutir. Il convient donc de suivre de près la demande. Il ajoute qu'il y a également une veille foncière à mener. Il estime qu'il faut étudier toutes les modalités financières qui permettent d'atteindre l'objectif, ce qui a été abordé dans le cadre du pacte fiscal, et aussi au niveau de la juste répartition de la Taxe d'Aménagement. Une fois tous les secteurs définis, il indique qu'il faut étudier les portages et lancer toutes les études nécessaires sur le terrain. Concernant le planning, il attire l'attention sur le fait que c'est du temps assez long, mais il est persuadé qu'il faut se dépêcher d'aménager un certain nombre de zones d'activités parce qu'il constate la difficulté réglementaire pour les aménager. Il souligne que plusieurs entreprises locales ont du mal à se développer et sont demandeuses de foncier, sans parler d'en attirer de nouvelles. Il indique qu'il a été consommé très peu de terrain depuis 10 ans, 11 hectares de friches industrielles ont été recyclés afin d'être le plus vertueux possible. Il ajoute qu'en cas de création de zones d'activités dans les années à venir, il faudra veiller à en limiter les impacts. Il termine en soulignant du temps agent au niveau du service Développement, ainsi que différentes études à mener pour aboutir.

Concernant la fiche action n°2 dans le cadre de l'étude des centre-bourgs, Madame GINET évoque le dispositif Petites Villes de Demain, et précise que la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme en est en charge. Elle a constaté des signaux d'essoufflement concernant différentes thématiques comme le logement, la précarité énergétique, les commerces... Elle ajoute que la fiche a été récemment modifiée, notamment au niveau du manque de visibilité des centre-bourgs, et sur la nécessité de requalifier les espaces publics. Elle précise que c'est ce qui est ressorti du diagnostic de terrain réalisé avec le bureau d'études CITADIA. Elle ajoute que l'étude de revitalisation des centre-bourgs sera utilisée pour alimenter la démarche Petites Villes de Demain pour laquelle 3 communes ont été labellisées : Aurec sur Loire, Saint Just Malmont et Saint Didier en Velay. Elle indique que le diagnostic de cette étude vient d'être livré, et fait apparaître des enjeux et des priorités qui sont croisés et partagés entre plusieurs communes. Elle explique que ces enjeux et priorités feront l'objet d'une grille de hiérarchisation pour bâtir une pré-stratégie au cours d'un atelier prévu le 8 mars prochain. Elle ajoute que c'est la fin de la première tranche de l'étude stratégie avec CITADIA, et précise qu'il y avait une tranche optionnelle concernant le plan d'action. Cette pré stratégie sera définie le 8 mars et fera l'objet de concertation avec la population. Elle indique que cette dernière, ainsi que les plans d'action et plans de financement seront utilisés pour signer avec l'Etat une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire qui correspond à la seconde phase du dispositif Petites Villes de Demain, dans les premiers temps les conventions puis dans les 18 mois la convention ORT. Elle précise que ce dispositif est plutôt fléché en direction des trois communes, mais des actions en faveur de toutes les communes du territoire vont être intégrées. Elle tient à préciser qu'on serait les précurseurs sur le Département de la Haute-Loire, en signant la convention ORT en septembre/octobre prochain. Dans les impacts, elle souligne le financement partiel du poste de cheffe de projet financé à 80 % par l'Etat. Elle annonce le premier COPIL demain mercredi 16 février.

Monsieur le Président présente la fiche n°3 en l'absence de Monsieur RIVET et la mise en place progressive d'une saison culturelle intercommunale pilotée par la commission Culture-Patrimoine. Il indique qu'un constat a été fait, Loire Semène organise sa saison culturelle, les communes proposent elles aussi une saison culturelle et les événements font parfois l'objet d'une communication différenciée. Il est proposé de mieux communiquer au niveau des événements produits par les uns et par les autres. Il reprend le choix des outils, le travail autour d'une concertation auprès des communes, un audit du fonctionnement passé, la création d'un fonds de soutien aux initiatives locales lancé en 2021, l'encouragement des partenariats communes et Loire Semène qui pourraient se développer et faire entrer pleinement la saison culturelle au sein de nos structures. Il poursuit avec la description et les enjeux de la démarche, notamment le travail de la

commission autour de la définition de ce que pourrait être une saison intercommunale, la présentation des projets déposés en commission pour avis avant validation d'éventuels financements en bureau. Les enjeux correspondent à une coordination action culturelle, une concertation locale, et une mise en réseau des acteurs culturels. Il reprend le planning prévisionnel présenté sur la fiche :

- 2021 : lancement de la démarche en commission, refonte organisation lecture publique
- Fin 2021 : premier appel à projet
- Premier semestre 2022, bilan et lancement du second appel à projet
- 2023 : bilan et évolution des dispositifs et de l'enveloppe dédiée qui est une première évaluation à court terme

Il termine avec les impacts prévisionnels notamment, le temps agents pour suivi du dossier et la mise en œuvre éventuelle estimée à 50 000 € par an pour une saison culturelle avec des partenariats, plus il y aura de partenariats, plus il sera possible d'étoffer cette saison culturelle.

Monsieur MARCON aborde la fiche n° 3, Prévention de la Délinquance et les orientations concernant cette mutualisation. Il annonce d'ailleurs avoir recruté au niveau du CISPD, Madame Océane SURREL. Il rappelle que le CISPD est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans les transports scolaires et l'espace public. Il ajoute que l'aspect répression de cette politique est liée uniquement à la mise en place d'une fourrière automobile intercommunale, marché qui fera l'objet d'un point ultérieurement. Comme cela a été évoqué précédemment, il rappelle qu'il a été validé l'opportunité d'étudier la faisabilité d'un service mutualisé de répression des incivilités. Il ajoute que le travail de la commission est d'aller au-devant des communes et des élus afin de connaître les besoins de leur territoire, et s'exécute autour de la définition de ce que pourrait être ce service, objectivation des besoins et des souhaits politiques de chaque commune. Il souligne également une étude de faisabilité : Amorce d'un travail règlementaire, coût et financement, scénario de fonctionnement... Il ajoute que cela comprend toujours les incontournables : le maire et son pouvoir de police, le Président et la mutualisation partielle d'un service « à la carte ». Il reprend le planning présenté dans le rapport : fin 2021 lancement de la démarche en commission, premier trimestre 2022, positionnement de principe des communes, septembre 2022 étude éventuelle selon intérêt des communes. Il ajoute une étude externe d'environ 20 000€ ainsi qu'une mise en œuvre éventuelle pour environ 250 000€. Concernant la Prévention de la Délinquance et le CISPD, une réunion est prévue le 25 février. Il ajoute qu'afin de définir le rôle de chacun au niveau de la gouvernance de la commission, l'éventualité de faire du CISPD une commission à part entière a été évoquée avec pourquoi pas des membres qui ne seraient pas obligés de siéger à la commission Famille, Enfance, Jeunesse. Il ajoute qu'il a été constaté une différence notable car la prévention de la délinquance va au-delà de la jeunesse et qu'elle peut s'articuler autour d'autres populations, plus mures.

Madame BONNEFOY poursuit avec la fiche n°5 : Portail familles. Elle rappelle qu'il a été mis en place un portail famille pour l'accès à ses services enfance/ jeunesse depuis quelques années. En 2021, ce service a été proposé aux communes afin de simplifier les démarches des familles avec un portail unique. Elle précise les outils : le travail de la commission pour une concertation auprès des communes, le travail technique de lien avec l'administration des communes pour comprendre les besoins et le fonctionnement de chacun et le lien avec le prestataire pour adaptation de l'outil aux besoins des différents services car tout le monde ne travaillait pas de la même manière. Elle explique qu'un travail technique de lien avec l'administration des communes pour comprendre les besoins et le fonctionnement de chacun a été fait, ainsi que le lien avec le prestataire pour adaptation de l'outil aux besoins des différents services. Elle ajoute une analyse comparative régulière pour adapter l'outil aux besoins et évolutions souhaitées par les différents partenaires. Elle rappelle le planning présenté : Fin 2020 lancement de la démarche, 1^{er} semestre 2021 travail technique avec les communes , septembre 2021 mise en place du portail pour les communes qui le souhaitent car certaines ont souhaité décalé, 2022 points réguliers pour adapter l'outil aux besoins et 2023 élargissement éventuel pour de nouveau service CCLS ou Communes. Au niveau des coûts, elle précise le paiement de la base de données générale par la CCLS chaque année ainsi qu'une personne en charge du suivi du portail.

Monsieur BOMPUIS présente la fiche n°6 Assainissement et Eau. Il rappelle qu'au vu de la loi NOTRE, la Communauté de Communes a repris la compétence Assainissement aux communes-membres depuis le 1^{er} janvier 2018 et la compétence Eau, au 1^{er} janvier 2020. Il ajoute que lors de ces prises de compétences, les élus ont souhaité un transfert transparent pour les communes, la communauté de communes et l'utilisateur, à service égal. Sur le territoire en matière d'Assainissement, il explique que cette compétence est exercée en régie par la CCLS sur 5 communes et via une DSP pour 2 communes. Concernant l'eau, trois modes de gestion régissent notre territoire : Régie, DSP, Syndical. Il indique que les communes ont souhaité rester la porte d'entrée des usagers pour l'assainissement et pour l'eau sur la commune d'Aurec sur Loire et qu'il a été signé des conventions de gestion. Il précise que ces dernières étaient obsolètes et qu'elles vont être signées cette année pour six mois, il estime d'ailleurs que c'est dommage car il sera nécessaire de les renouveler. Il poursuit en indiquant qu'il reprend le tour des communes comme il l'avait fait l'année dernière. Au vu de trois communes visitées pour l'instant, il a constaté que les problèmes qui avaient été notés, suite à beaucoup de travail, se sont atténués. Il juge qu'il y a du progrès, et souligne une mise en place et le rajout d'un étage au niveau des services, qui devrait bien fonctionner. Des difficultés organisationnelles, managériales et financières avaient été constatées au départ mais ne sont plus d'actualité notamment liées aux interventions non prioritaires pour les communes, au dessaisissement des dossiers, au qui fait quoi, aux problèmes de recouvrement des PFAC, à la convergence tarifaire, à l'inégalité de traitement par les usagers du même service, etc... A priori, il note un problème au niveau des PFAC, et lors des dépôts des permis de construire, le retour des personnes raccordées n'est pas systématiquement fait. Il considère que c'est un manque à gagner important. Concernant les enjeux, il explique qu'il convient de mettre en œuvre un mode de gestion optimisé, efficace et efficient en définissant une qualité de service homogène au territoire dans l'intérêt général de l'utilisateur garantissant un meilleur rapport qualité/prix pour lui. Au niveau du planning prévisionnel, il détaille comme suit : Premier semestre : diagnostic initial du territoire et des compétences, Troisième trimestre : étude de 2 modes de gestion avec un choix final, Quatrième trimestre : mise en œuvre du mode de gestion retenu, Début 2023 : Mode de gestion retenu opérationnel. Il pense qu'il y aura un gros travail au niveau des commissions. Il termine avec les impacts prévisionnels et notamment, le coût de l'étude : 32 335 € financée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que deux agents en charge du suivi de l'étude.

Monsieur DURIEUX passe à la fiche n°7 SIG. Il explique que la démarche consiste à mutualiser des ressources sur la thématique du SIG. Les ressources identifiables sont : humaines avec la présence d'un agent spécialiste du SIG au niveau de l'intercommunalité et matériel avec le déploiement d'un nouveau WebSig Arcopole au niveau de chaque communautés-membre du PETR. Il cite un réseau de SiGiste au niveau du PETR qui permet de travailler et d'optimiser des thématiques communes : adressages, mises à jour du cadastre, des PLU, etc... Il ajoute que la commission Bâtiments-Voirie-SIG permettra aux communes et à l'intercommunalité d'avancer conjointement sur des thématiques définies de façon homogène sur le territoire. Au niveau des outils, il souligne l'optimisation de l'outil SIG – Gain de temps à terme par un accès à de l'information cartographique facilité. Concernant les enjeux, il cite la défense incendie SDIS, l'AEP dès que le Schéma Directeur sera terminé, le diagnostic « Petites Villes de Demain », l'optimisation fiscale par les données MAJIC, LOVAC qui sont des données fiscales, le Tourisme – Petit Patrimoine, le recensement des délaissés du Département imperméabilisés (mesures compensatoires) et chose importante : la vulgarisation de l'accès au SIG par de la formation interne entre commune et communauté afin de démocratiser l'outil. Il considère qu'il y a encore peu de monde qui maîtrise cet outil. Au niveau du planning prévisionnel, il indique qu'il est prévu d'enrichir la base de données SIG tout au long de l'année 2022, notamment par les données AEP à la fin du Schéma Directeur de la Communauté de Communes Loire Semène et du SELL, le maillage du territoire en matière d'eau potable, les points de défense incendie du SDIS ... Il ajoute que toutes les idées sont les bienvenues. Pour l'impact prévisionnel, il souligne du temps agent à dégager pour mener de manière pertinente et efficace le développement de l'outil.

Monsieur VIAL présente la fiche n°8 le potentiel photovoltaïque du territoire. Il explique que le contexte est issu de la loi Energie-Climat du 08 novembre 2019 mais il est possible de s'intéresser

également à la loi Climat Résilience du mois d'août 2021. Il indique que la tendance est simple, et concerne la volonté d'aller vers les énergies renouvelables à travers les lois et le code de l'urbanisme. Il ajoute qu'il y a une obligation quasi-systématique d'installer du photovoltaïque sur les bâtiments d'une certaine importance ou sur les parkings. Derrière cette obligation, il estime qu'il y a une réflexion à avoir et peut-être une opportunité. Il prend pour exemple la zone de la Flachère, où un bâtiment de 2400 m² devrait sortir, d'où l'obligation d'avoir du photovoltaïque en toiture. Par rapport à ce type de projet, il précise qu'il est question d'un surcoût à cause par exemple d'un renfort de charpente, mais qu'ensuite c'est une production d'électricité, avec des intervenants privés qui se chargent de l'installation et de récupérer les recettes. Il pense qu'il y a donc un axe de réflexion, qui peut rentrer dans le dispositif Territoire à Energie Positive et dans l'obligation d'avoir sur nos territoires dans les années à venir des territoires autonomes en énergie. Il estime qu'il faut se poser la question de savoir si la Communauté de Communes peut avoir vocation à gérer ces projets, pour ses propres bâtiments et pour tout autre bâtiment public qui ferait l'objet d'une rénovation, d'une reconstruction de la part des communes ou de Loire Semène. Il ajoute qu'il sera peut-être possible de constituer un patrimoine, et éventuellement avec un service de l'énergie constituer à terme une recette consolidée et un progrès en termes d'énergie renouvelable. Il fait quand même remarquer que l'investissement dans les énergies renouvelables est un investissement à moyen et à long terme, c'est donc principalement un geste citoyen. Pour les collectivités, il fait remarquer que l'on sait porter des investissements sur vingt voire trente ans. Il pense qu'il est possible qu'on soit le service porteur sur notre territoire, qui passe par une évaluation du potentiel. Il indique que c'est une terre nouvelle à explorer devant nous.

Monsieur le Président remercie le travail de chacun, notamment au niveau des commissions et du bureau pour l'écriture de ces fiches. Il fait remarquer l'innovation par rapport au photovoltaïque mais il avoue se poser des questions par rapport au recyclage de ces matériaux. Il convient donc d'avoir le maximum de garantie par rapport à ces matériaux. Il souligne que certaines collectivités ont déjà commencé et ont déjà des revenus par rapport à ces installations. Il note également des partenariats publics/privés. Il pense qu'il convient de s'intéresser au sujet. Il demande s'il y a des questions quant au schéma de mutualisation. Il rappelle que ces fiches seront envoyées pour avis aux communes et pourront être étoffées ou amendées si besoin. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention M. BOMPUIS), approuve.

Monsieur le Président demande à Monsieur BOMPUIS la raison son abstention.

Monsieur BOMPUIS s'est abstenu car il souhaite attendre le retour des communes, pour voir les fiches à discuter.

Madame VILLEVIELLE demande quel est impact du vote des communes.

Monsieur le Président explique que l'impact serait de faire preuve de force de proposition. Il sera possible de prendre son temps et de réévaluer ces propositions lors d'un passage en commission, puis avis au bureau et adoption de manière définitive en conseil communautaire.

Monsieur VIAL précise que sur certaines fiches action, les communes pourront s'inclure dans la démarche. Il tient à souligner qu'il y a des libertés par rapport au schéma de mutualisation, et qu'il est tout à fait possible d'intervenir car les idées viennent de tout le monde.

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***
***PETR de la Jeune Loire : Désignation d'un membre
suppléant***

Monsieur VIAL explique que Monsieur MARCON qui siégeait en tant que suppléant au PETR de la Haute-Loire au titre de la Communauté de Communes de Loire Semène, va siéger en tant que délégué du Conseil Départemental. Il fait donc remarquer qu'il y a une place à récupérer pour le territoire, soit un poste à pourvoir et un candidat, Monsieur RABEYRIN, Maire de Pont Salomon.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur David RABEYRIN comme membre suppléant au sein du PETR de la Jeune LOIRE,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Monsieur le Président souligne que Monsieur RABEYRIN participait déjà beaucoup aux travaux du PETR.

Monsieur VIAL confirme que ce dernier vient régulièrement assister aux conseils syndicaux du PETR. Pour les autres, il rappelle qu'il est tout à fait possible d'y assister, l'assemblée est ouverte.

Cycle de l'Eau :
EPAGE Loire Lignon : Mise à jour des statuts

Comme mentionné sur le rapport, Monsieur BOMPUIS rappelle que le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon s'est tenu le 03 décembre 2021 et que ce dernier a adopté l'adhésion d'un nouveau membre : Saint Etienne Métropole, pour le territoire situé sur le périmètre de l'EPAGE Loire Lignon. Il ajoute qu'il est nécessaire de délibérer sur cette mise à jour des statuts dans un délai de 3 mois à partir de la notification de l'EPAGE Loire Lignon, donnant notre accord sur l'extension du périmètre de l'EPAGE Loire Lignon avec l'adhésion d'un nouveau membre et l'approbation des statuts révisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour des statuts de l'EPAGE Loire Lignon

Cycle de l'Eau :
***Assainissement : STEP d'Aurec sur Loire : Avenant
n° 2 au marché de prestation de service pour le
lot 2***

Concernant l'avenant n°2 au marché de prestation de service pour la STEP d'Aurec sur Loire, Monsieur BOMPUIS rappelle que suite à la mise en application de l'arrêté du 15 septembre 2020 modifiant les conditions d'épandage applicables au territoire non intégrées au marché d'origine, et ainsi qu'à l'application des mesures préconisées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire en vue de l'hygiénisation des boues, il propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 de prestation de service pour le lot n°2 de Station d'épuration d'Aurec sur Loire. Il évoque l'effet covid car avant les boues étaient épandues à 75 % et 25 % partaient en compostage, maintenant, ce sera l'inverse, car si on souhaitait épandre les boues, il faudrait les stocker car il faut les analyser. En vue du compostage de ces boues, il indique un avenant d'un montant de 29 654,00 € HT de plus par an pour 2021. Il ajoute que le montant sera revu par la suite. Il annonce donc un montant total du marché public de 249 974,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 29 654,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec SUEZ ORGANIQUE SAS,

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Monsieur le Président signale que par rapport à ce coût, il est possible de bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Agence de l'Eau à hauteur de 5 000 € pour cette année.

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :***

***Fourrière automobile intercommunale : Résultat,
choix du concessionnaire et autorisation donnée à
Monsieur le Président de signer la concession***

Monsieur MARCON rappelle que l'assemblée, en date du 14 décembre 2021, avait lancé la consultation pour la concession de service public relative à la gestion de la fourrière automobile intercommunale gérée par une Délégation de Service Public. Il précise qu'un seul prestataire a répondu, le même qui est actuellement détenteur de cette DSP soit le garage LUZY. Il annonce une bonne nouvelle, car le prix a été diminué de 20 € par voiture, car il est passé de 220 € à 200 €. Il ajoute que cette concession est conclue pour une durée de 5 ans. Il tient à souligner l'efficacité remarquable et musclée de ce concessionnaire notamment face aux propriétaires peu conciliants.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Président à signer la concession de service public.

Culture - Patrimoine :

***Musée de la Faulx : Attribution du marché Lot n°
5-Menuiserie Bois Extérieure et Intérieure***

Concernant le Musée de la Faulx, Monsieur le Président propose d'attribuer le dernier lot. Il rappelle que le 14 décembre 2021, l'assemblée avait délibéré sur l'attribution de tous les autres lots, par contre, le lot n°5 – Menuiserie Bois Extérieure et intérieure avait été déclaré infructueux car il n'y avait eu aucun candidat. Il ajoute que cela s'expliquait par une hausse importante d'activités. Il indique qu'une consultation a été relancée et un candidat, COURBY Cloisons Services de Retournac a répondu pour un montant de 33 008,00 € HT alors que l'estimatif était de 39 232,00 €. Il considère que c'est une bonne surprise. Au total avec tous les lots, il indique que cela représente 311 059 € au niveau de l'estimatif mais qu'avec le marché qu'il propose d'attribuer ce soir, cela revient à 296 680,00 €. Il considère que c'est très bien, car il a été constaté que les prix s'envolent, notamment au niveau des coûts matière. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché

Développement Economique :

***ZA Bramard : Avenant n° 4 au marché de maitrise
d'oeuvre***

Monsieur le Président passe à l'avenant n°4 au marché de maitrise d'oeuvre pour la ZA de Bramard. Il tient à présenter un bref récapitulatif des derniers événements. Il explique que la dimension du projet de Bramard a nécessité le dépôt d'une Demande d'Autorisation Unique, qui a été

faite le 06 novembre 2021. Il précise que les quatre autorités saisies ont fait part de leurs avis, dont deux sont défavorables, les autres ont demandé des précisions. Pour mettre le maximum de chance de notre côté, il a constaté la nécessité de produire une sorte de mémoire en réponse qu'on doit déposer avant le 6 mars amenant des précisions sur des incompréhensions ou des explications plus fournies. Il souligne notamment une incompréhension du SAGE concernant une source, qui va servir à alimenter les zones humides. Concernant le fait de créer cette zone ici et pas ailleurs, il précise que compte-tenu de la taille des commandes de parcelles, notamment la plus grande, il aurait été difficile de la réaliser ailleurs. Il tient à rappeler l'objectif qui a toujours été suivi qui était de préserver au maximum les espaces agricoles qui sont vitaux et très disputés par les agriculteurs. Il indique donc que le choix s'est porté sur une forêt de résineux. Il propose de tenir compte de ces avis pour rester dans une démarche constructive et positive. Il signale qu'il y a eu de nombreux Comités de Pilotage notamment avec le Département, les services de l'Etat, Sauvegarde Environnement qui a demandé l'aide précieuse de France Nature Environnement... De l'aveu du représentant de France Nature Environnement, il signale qu'il a été constaté des efforts substantiels et significatifs pour essayer de réduire le plus possible l'impact sur les zones humides. Il rappelle plusieurs étapes dans cette construction de zone. Il estime qu'il faut continuer dans cette direction en faisant un sacrifice supplémentaire. Après avis du bureau, discussion en commission Développement, et avis de Madame la Sous-Préfète très impliquée sur ce dossier, il indique qu'il a été décidé de réduire l'impact de presque deux hectares cessibles sur le secteur où se concentrent le plus d'espèces protégées. Il explique que cela revient à sacrifier les petits lots mais pour rester dans cette démarche d'ouverture, de co-construction, d'écoute et se mettre dans les meilleures dispositions par rapport à la commission d'enquête prévue au mois d'avril, il est proposé de réduire cette zone d'activités. Il précise que cette décision entraîne des travaux d'ingénierie supplémentaires d'où un avenant de 45 075 € HT. Il explique que cet avenant permet de travailler encore un peu plus notre dossier de compensation estimés à 40 hectares notamment au niveau des espèces protégées. Il tient à remercier les communes de Saint Just Malmont, Saint Victor Malescours et Saint Didier en Velay, car ces hectares sont la propriété des communes. Il ajoute que cet effort conséquent, demande à retravailler le Plan de Gestion et requalifier tous les travaux. Il annonce qu'il conviendra également d'éviter les tourbières. Il liste un nombre important de points à démontrer. Il indique que ce projet a mobilisé beaucoup d'énergie, de patience et d'argent, mais qui est nécessaire pour le développement industriel local. Il note des porteurs de projet qui sont arrivés à la limite de constructibilité sur leur parcelle, mais qui souhaitent se développer, dupliquer des sites et doubler le nombre d'emploi. Il signale que c'est un projet qui lui tient à cœur. Il tient à proposer à tous ceux qui le souhaitent de participer à l'enquête publique. Il constate un certain déséquilibre entre ce qui est imposé et la déforestation au niveau du bois de Bramard, mais les lois sont faites pour être respectées et appliquées. Il propose de passer au vote.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 15 février 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 45 075,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le Groupement ELCIMAI Environnement
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table. Il rappelle une commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance qui s'est tenue le 3 février dernier.

Madame BONNEFOY souhaite aborder l'évolution de la stratégie de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Elle explique que précédemment la CAF versait une subvention à la Communauté de Communes qui la reversait aux structures associatives, mais que la volonté nationale actuelle, est de financer directement les équipements et les associations sans passer par les

collectivités. Elle ajoute qu'il y aura également un calcul moyen de la place en établissement d'accueil jeune enfant ou en heures de présence en accueil de loisirs sans hébergement sur chaque territoire. Elle indique qu'il y a la répartition de l'enveloppe historique en fonction de ce critère qui implique un surfinancement de 3 associations et un dé-financement des régies. Elle précise qu'il va y avoir la création d'un bonus maximum qui pourra être atteint mais jamais dépassé, ainsi que l'instauration de réductions pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, et les accueils de loisirs sans hébergement. Elle annonce également un avenant sur la convention collective qui entraîne une hausse de la masse salariale pour les associations. Au niveau de la préparation budgétaire, elle note qu'il apparaît une hausse des charges liée à l'évolution du coût des matières premières, des transports collectifs et de la masse salariale, du fait des remplacements pendant la crise sanitaire, ainsi que la création d'un EVS. Elle fait remarquer que les recettes sont en baisse du fait du désengagement de la CAF sur les structures en régie, mais aussi sur une certaine « frilosité » sur la fréquentation de certaines structures. Elle poursuit avec les camps hiver, qui avaient Champagnes en Haute-Savoie pour destination, et 85 enfants qui sont partis pour 88 places proposées. Pendant toutes les vacances de février, elle indique de nombreuses activités organisées : Laser Game, sortie à la SPA de Polignac avec promenade des chiens, planétarium... Dans le cadre du CISPD, elle souligne de nombreux chantiers éducatifs, notamment un projet Graf sur la commune d'Aurec sur Loire, le nettoyage de véhicules... elle annonce un prochain chantier sur Saint Ferréol d'Aurore avec la remise en état de la Place des Droits de l'Homme, la peinture d'un pont à Saint Victor Malescours, la peinture des vélos à Saint Just Malmont en prévision du Tour de France.

Concernant la Commission Développement Economique, Monsieur le Président remercie les participants pour leur forte participation. Il indique que la Zone d'Activités de Bramard a été évoquée, ainsi que les dispositifs régionaux d'aides aux entreprises et le Fonds d'Intervention Local Loire Semène, qui vient en co-financement d'autres partenaires. Il précise que 200 000 € d'aides au niveau de Loire Semène ont généré 1 500 000 € d'aides sur les cinq dernières années, soit un formidable effet levier. Il souhaite que ces partenariats se poursuivent, mais il y a des tentations, au niveau départemental, de se recentrer sur des compétences régaliennes, notamment face aux dépenses sociales. Il pense qu'il faut faire attention à ne pas mettre en péril des dispositifs qui ont prouvé leurs efficacités. Il rappelle les règles du Fonds d'Intervention Local Loire Semène ainsi que l'aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département. Il estime que ces dispositifs ont eu des effets bénéfiques sur le territoire. Il ajoute que la Région est également intervenue par le biais de Monsieur VENDÉ qui intervient au niveau de l'antenne Haute-Loire en ce qui concerne les aides régionales. Il souligne des aides significatives au niveau de la formation et des innovations des entreprises, comme par exemple lors d'une des dernières implantations d'entreprise sur la zone de La Sagne qui a donné lieu à une aide de 90 000 €. Il considère que l'ensemble des dispositifs a souvent eu un effet « coup de pouce ». Dans le cas où les aides se resserrent, il pense qu'il y aurait un nouveau débat à avoir en commission, notamment au niveau des partenaires, avec des critères plus pertinents à définir. Il espère que ce type de dispositifs continuera à exister sur le territoire.

Madame TEYSSIER explique que l'assemblée départementale s'est tenue la veille pour le budget prévisionnel estimé à 305,415 millions d'€ avec 78 millions pour l'investissement et 227 millions pour le fonctionnement. Elle annonce qu'un travail a été effectué sur les nouveaux modes de contractualisations. Lors du dernier mandat, elle rappelle le 43.11 à destination des 11 communautés de communes et le fonds 199 à destination des 199 communes de moins de 1000 habitants. A l'heure actuelle un seul nouveau contrat a été travaillé, le Contrat Ambition Partagée 43, le CAP 43. Elle précise qu'il y aura 3 destinataires :

- Les communes à hauteur de 26,3 millions d'€,
- Les Communautés de Communes à hauteur de 7 millions d'€,
- Les projets touristiques à hauteur de 4 millions d'€.

Elle ajoute que chaque maire va être destinataire d'un dossier simplifié concernant les amendes de police, car la façon de travailler sur le sujet a été modifiée. Elle annonce également que la Présidente visite tous les cantons actuellement, notamment le canton d'Aurec sur Loire le 24 mars.

Monsieur MARCON revient sur la nouvelle contractualisation, qui est une mini-réforme, avec le leitmotiv de coller aux compétences de chacun. Il explique que cette contractualisation se fera par rapport aux compétences, ainsi que par rapport au « maître d'ouvrage ». Il annonce que le système sera simple et espère qu'il sera efficace mais pragmatique, parce que le panel des investissements qui peuvent être subventionnés sera le plus large possible y compris pour les petites communes. Sans avoir de co-financements obligatoires, il ajoute s'acheminer sur des taux importants qui pourraient être à hauteur de 50% par le Département avec des tranches et un nombre de 3 projets sur la mandature. Il précise que ce sera sur la longueur du mandat afin de ne pas engorger les financements en début de mandat et ce, sous trois étapes : 2022, 2024 et 2026. Il note également une souplesse quant à l'utilisation des fonds, notamment pour un projet qui n'aurait pas utilisé la totalité de l'enveloppe, le reliquat pourra être basculé sur le deuxième projet.

Madame TEYSSIER ajoute que sur chaque canton, les conseillers départementaux vont réunir leurs maires afin de tout expliquer dans les détails et répondre aux éventuelles questions. Elle annonce que le dispositif doit être validé lors de la prochaine Assemblée Départementale prévue le 21 mars.

Monsieur le Président remercie Madame TEYSSIER et Monsieur MARCON pour ces précisions. Il souligne que ces dispositifs sont les bienvenus, et remercie le Département pour son accompagnement.

Concernant l'Aide à l'immobilier d'entreprises, Monsieur MARCON ajoute qu'il n'y a pas encore de décisions prises au niveau du Département. Il précise que ce dernier a versé 17 millions d'€ lors de la précédente mandature, mais les discussions actuelles visent, si le dispositif est maintenu, à revoir et corriger ce dispositif. Il explique que les grandes entreprises n'attendent pas toujours les aides publiques pour réaliser leurs projets, par contre, les petites entreprises, les artisans, les commerces peuvent en avoir besoin. Il estime qu'il y a une différence de taille entre investir ou subventionner une entreprise qui produit et une entreprise qui fait du stockage. Il pense qu'il y a donc des critères à prendre en compte en vue de la réindustrialisation de la France.

Monsieur le Président indique avoir profité de la venue de Monsieur VENDÉ, qui a pris bonne note et fera remonter au Président de Région, le fait que le Département souhaite se recentrer sur ses compétences. Il estime qu'il serait de bon augure que la Région, chef de file au niveau économique, puisse accompagner les collectivités par le biais d'un immobilier d'entreprises. Il rappelle que la Région n'accompagne plus les collectivités sur la création de Zone d'Activités ce qui va générer une augmentation au niveau des coûts d'acquisition et donc un surcoût pour l'industriel. Avant de terminer il souhaite un bon anniversaire à Monsieur MARCON qui a 50 ans ce jour.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à la Séauve sur Semène, le 22 février 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

